



Arrêté N°:.....26_6148..... du 09 OCT. 2026

OBJET : Représentants de la collectivité et du personnel au sein de la
**Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité
et de Conditions de travail du Département de la Sarthe**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 modifié relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment ses dispositions relatives à la composition et au fonctionnement des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

Vu l'élection du Président du Conseil départemental le 1er juillet 2021 ;

Vu le procès-verbal des résultats des élections des représentants du personnel au Comité social territorial, répartissant les sièges entre les organisations syndicales et définissant la répartition des sièges au sein de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

Vu la désignation des représentants du personnel titulaires et suppléants par les organisations syndicales ;

Vu l'arrêté n° 24/6433 du 13 novembre 2024 portant désignation des représentants au sein de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ;

Considérant le départ de la collectivité de M. DUBOSC ;

Considérant la désignation de Mme BROUSSEAU aux fonctions de Directrice générale des services ;

Considérant la désignation de Mme BRUNEL aux fonctions de Directrice générale adjointe des Ressources, de l'Éducation et du Numérique ;

Considérant le mail de la CGT en date du 10 septembre 2026 indiquant le départ de Madame GUEDOUAR de la collectivité et désignant Madame CHEVALLIER comme représentante titulaire ;

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°24/6433 du 13 novembre 2024.

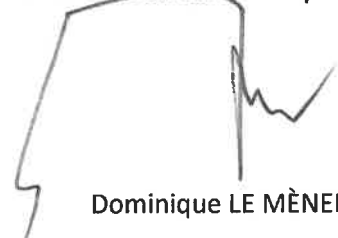
<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Mme Véronique CANTIN	M. Joël MÉTENIER
M. Régis VALLIENNE	Mme Catherine PAINEAU
Mme Martine CRNKOVIC	Mme Françoise LELONG
Mme Claire BROUSSEAU	M. Cédric LOISON
M. Éric DUVAL	M. Franck SEROUL
Mme Jocelyne BRUNEL	M. Yann PERRAS
Mme Marie SAJOUS	Mme Agnès MAILLARD
Mme Nathalie PONTASSE	Mme Marine RUAUX

Article 3 : Sont désignés, par les organisations syndicales, comme représentants du personnel au sein de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Mme Anne DUTERTRE (CRPD/FA)	Mme Nelly GAUTIER (CRPD/FA)
M. Jean-Christophe LEGER (CRPD/FA)	Mme Claudine GODON (CRPD/FA)
Mme Sylvaine PICHER (CFDT)	Mme Sandra POUTEAU (CFDT)
Mme Magali HUBERT (CFDT)	Mme Emmanuelle CHABREYRIE (CFDT)
Mme Stéphanie CHEVALLIER (CGT)	M. Mickaël COHIN (CGT)
M. Benoit FERRÉ (CGT)	Mme Nathalie BESNARD (CGT)
Mme Peggy BRIERE (SLD TER FSU72)	M. Fabrice GRONDIN (SLD TER FSU72)
M. Arnaud AVRAIN (SLD TER FSU72)	En cours de designation

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.

Le Président du Conseil départemental



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa publication ou notification le 09 OCT. 2026
et de sa réception en Préfecture le 09 OCT. 2026